

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARASCON - 1305 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 29/04/2025 - 1958 - 2005 B 00363 - 485 021 893 - 100 % SUD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DEPOT N°

1958

DU

29 AVR. 2025

SARL 100 POUR CENT SUD

80 Avenue de la Vallée des Baux

13520 MAUSSANE-LES-ALPILLES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024



VIAEXPERTS

EXPERTS EN PERFORMANCE

"Copie certifiée conforme à l'original"

CABINET HESPAÑHA

7 RUE DU JARDINIER

13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Tél :

Mail :

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Marseille

JBQ

AG

SARL 100 POUR CENT SUD

Au capital de : 15 000,00 Euros

Siège social : 80 Avenue de la Vallée des Baux

13520 MAUSSANE-LES-ALPILLES

RCS : 48502189300030

TARASCON

QUARTIER KILMAINE

Monsieur le Greffier
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
28 ALLEE DU GENERAL JENNINGS DE KILMAINE
13150 TARASCON

Objet : procès verbal

MAUSSANE-LES-ALPILLES
Le 24/04/2025

Monsieur le Greffier,

Aux fins de dépôt au greffe, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints, un exemplaire des documents suivants :

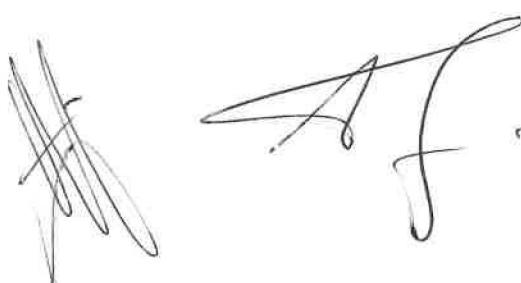
- les comptes de la société incluant le bilan, le compte de résultat et l'annexe relative à l'exercice clos le 31/12/2024,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de notre considération distinguée.

La Direction :

M. et MME. QUENIN ANNABEL

P.J. : Documents cités ci-dessus.



BILAN - ACTIF

SARL 100 POUR CENT SUD

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs au 31/12/24			% de l'actif	Valeurs au 31/12/23	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				0,52		0,40
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	25 915,51	20 651,56	5 263,95		3 200,01	
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				21,62		13,75
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages	157 000,46	107 484,88	49 515,58		22 421,20	
Autres immobilisations corporelles	239 537,07	147 719,18	91 817,89		88 388,26	
Immobilisations corporelles en cours	75 771,00		75 771,00			
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				0,54		0,67
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 430,00		5 430,00		5 430,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	503 654,04	275 855,62	227 798,42	22,68	119 439,47	14,82
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro	203 690,39		203 690,39	47,22		61,63
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	270 521,32		270 521,32		211 926,73	
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				23,58		21,98
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	129 167,68		129 167,68		127 646,47	
Autres créances (3)	69 325,15		69 325,15		30 588,38	
Fournisseurs débiteurs	38 274,20		38 274,20		18 856,61	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	3 685,34		3 685,34	0,37	3 834,92	0,48
Charges constatées d'avance (3)	61 763,51		61 763,51	6,15	8 806,30	1,09
TOTAL ACTIF CIRCULANT	776 427,59		776 427,59	77,32	686 344,65	85,18
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 280 081,63	275 855,62	1 004 226,01	100	805 784,12	100

(1) Dont droit au bail
 (2) Dont à moins d'un an (brut)
 (3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

SARL 100 POUR CENT SUD

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	% du passif	Valeurs au 31/12/23	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	15 000,00	1,49	15 000,00	1,86
Réserves d'émission, de fusion, d'apport				
Cartes de réévaluation				
Carte d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	1 500,00	50,67	1 500,00	56,32
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	507 388,51		452 330,77	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	53 955,52	5,37	55 057,74	6,83
SITUATION NETTE	577 844,03	57,54	523 888,51	65,02
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	577 844,03	57,54	523 888,51	65,02
AUTRES FONDS PROPRES				
Autres fonds propres				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	150 304,11	14,97	121 360,04	15,06
Emprunts et dettes financières diverses (3)	595,91	0,06	11 312,48	1,40
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	175 347,67	17,46	33 804,77	4,20
Dettes fiscales et sociales	17 033,96	1,70	32 762,82	4,07
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	83 100,33	8,28	82 655,50	10,26
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	426 381,98	42,46	281 895,61	34,98
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 004 226,01	100	805 784,12	100
ont à plus d'un an	80 258,68		115 039,00	
ont à moins d'un an	346 123,30		166 857,00	
ont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	66 253,84			
ont emprunts participatifs				

JBQ

10

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL 100 POUR CENT SUD

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Règlement ANC n° 2014-03

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

SARL 100 POUR CENT SUD

Adresse	80 Avenue de la Vallée des Baux 13520 MAUSSANE-LES-ALPILLES	N° Siret	48502189300030
Activité (s) exercée (s)	Commerce de détail de parfumerie et de p		

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche, dévelop.				
Fonds commercial	18 916	7 000		25 916
Autres immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles	18 916	7 000		25 916
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels & outillages	119 992	37 009		157 000
Installations générales agencements divers	148 072	9 539		157 611
Matériel de transport	1 200			1 200
Autres immobilisations corporelles	68 495	88 002		156 497
Total des immobilisations corporelles	337 759	134 550		472 309
Immobilisations financières	5 430			5 430
TOTAL GÉNÉRAL	362 104	141 550		503 654

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		15 716	4 936		20 652
Total des immobilisations incorporelles		15 716	4 936		20 652
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériels & out.		97 571	9 914		107 485
Inst. générales agenc. divers		65 240	16 117		81 357
Matériel de transport		625	240		865
Autres immobilisations corporelles		63 514	1 984		65 498
Total des immobilisations corporelles		226 949	28 255		255 204
TOTAL GÉNÉRAL		242 665	33 191		275 856

JBQ

AG

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL 100 POUR CENT SUD

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	5 430		5 430
Créances de l'actif circulant	236 767	236 767	
Charges constatées d'avance	61 764	61 764	
TOTAL GÉNÉRAL	303 961	298 531	5 430

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	150 304	70 045	80 259	
Fournisseurs et comptes rattachés	175 348	175 348		
Autres dettes	100 730	100 730		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	426 382	346 123	80 259	

SOMMAIRE

SARL 100 POUR CENT SUD

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Bilan - Actif	1
Bilan - Passif	2
Cpte résultat synthétique	3
Annexe comptable	4
Annexe des comptes annuels	5

JBQ

AG

SARL 100 POUR CENT SUD
au capital de 15 000 euros
Siège social : 80 Avenue de la Vallée des Baux
13520 MAUSSANE-LES-ALPILLES

RCS : 48502189300030

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 23/04/2025**

L'an deux mille vingt cinq,
Le mercredi 23 avril, à 10 h ,
Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

M. et MME. QUENIN ANNABEL, propriétaire de 750 parts sociales en pleine propriété
Gérante.

MR QUENIN JEAN BAPTISTE, propriétaire de 750 parts sociales en pleine propriété .

Soit un total : 1 500,00.....parts.

Sur les 1 500,00 parts composant le capital social.

M. et MME. QUENIN ANNABEL préside la réunion en sa qualité de Gérante.

Elle constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2024,

JBG

AG

- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis La présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Dépenses non déductibles fiscalement
- Questions diverses.

La présidente donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 53 955,52 Euro, de la manière suivante :

- A la réserve légale	€
- En report à nouveau	€
- Au compte "autres réserves"	53 955,52 €
- Dividendes	€
-	€
Total	53 955,52 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois

J.B.Q

A.G

exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>
N-1.....	€
N-2.....	€
N-3.....	€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, soumise à un vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, l'assemblée générale précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés

M. et MME. QUENIN ANNABEL

MR QUENIN JEAN BAPTISTE

JBQ